

Rapport public Parcoursup session 2023

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Bordeaux-Aquitaine (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	4	108	9	10	
CREPS Bordeaux-Aquitaine - antenne de Soustons - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	3	108	11	18	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) proposé par le CREPS de Bordeaux peut se dérouler sur deux sites : à Talence (Gironde) ou à Soustons (Landes). Dans les deux cas, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une ou des structures d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.aan@creps-bordeaux.fr

Pour accéder à la page parcours sup CREPS de Bordeaux et télécharger la fiche de confirmation, le Certificat Médical et attestation de 400 Mètres nage libre : [Parcoursup - CREPS Bordeaux \(creps-bordeaux.fr\)](http://Parcoursup - CREPS Bordeaux (creps-bordeaux.fr))

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Pour entrer en formation, vous devez :

- Être titulaire du BNSSA, avec production de l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Être titulaire du PSE1 ou PSE2 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1 ou niveau 2)
- Être titulaire d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum (validé par un Maître-Nageur Sauveteur)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement datant de moins de trois mois au jour du déroulement du test d'entrée préalable et doit être conforme au modèle du CREPS.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

Le BPJEPS AAN nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation. UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.

Début de formation : 18 septembre 2023

Fin de formation : 14 juin 2024

Volume horaire 600h

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.aan@creps-bordeaux.fr

CREPS Bordeaux-Aquitaine - antenne de Soustons - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

Le BPJEPS AAN nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont

accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants.

La formation comporte 4 Unités Capitalisables :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.
- UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une ou des structures d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Début de formation : 18 septembre 2023

Fin de formation : 14 juin 2024

Volume horaire 600h

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.aan@creps-bordeaux.fr

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour rappel, la formation n'est accessible que sous les conditions d'obtention des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) :

Le/la candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ;
- Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation, à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis et à la pratique et l'encadrement des activités aquatiques et de la natation. (Certificat médical type).

Le certificat médical est daté de moins de trois mois au jour du déroulement de test préalable. Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Fournir une attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes et 40 secondes (validée en compétition officielle ou validée par un professionnel en possession de son diplôme de Maître-Nageur-Sauveteur). *Les sportifs de haut niveau ou personnes titulaires du « Pass'sport de l'eau » et d'un " Pass'compétition » sont exemptés de l'attestation de 400m et doivent transmettre le justificatif correspondant à leur statut.*

- Avoir satisfait aux épreuves de sélections basées sur les critères suivants :

- a) La cohérence du projet professionnel et la motivation pour la formation.
- b) Une pratique personnelle significative dans l'activité concernée par le diplôme.
- c) Proposer si possible une structure d'alternance adaptée aux exigences de la formation.
- d) Témoigner d'une aisance relationnelle et une qualité dans l'expression orale.

Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de sélection (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

Les candidats ont été évalués en fonction des ordres de priorité mentionnés ci-dessus, donnant lieu à un classement par ordre de mérite.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures. Celle-ci a procédé à l'étude

des résultats fournis par le jury afin de proposer une liste de candidats admis en liste principale ou admissibles en liste complémentaire au vu du nombre de places ouvertes.

L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de Bordeaux dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

On observe dans une grande majorité des candidatures un manque de connaissances sur le métier d'éducateur sportif. Les candidats doivent absolument s'informer sur le contenu de la formation et sur la réalité du métier visé par le diplôme.

En conséquence, la commission d'examen des vœux encourage et conseille à l'ensemble des candidats de :

- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.
- Disposer de préqualifications dans le secteur du sport ou de l'animation (diplômes fédéraux, PSC1, PSE1, Surveillant de Baignade, BNSSA, BAFA,...) selon les spécificités de la formation visée.
- S'informer sur les finalités et l'organisation de la formation (durée, volume, programme, conditions de certification...)
- Se renseigner sur les structures ou entreprises pouvant être éligibles dans le cadre de l'alternance.

Enfin, les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de leur lettre de motivation et vérifier les éléments rapportés par leur établissement d'origine sur la plateforme.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Résultats sur la note de français	Bulletin de 1ère et de terminale.	Important
	Notes d'EPS	Résultats sur la note d'EPS	Bulletin de 1ère et de terminale / résultat de la dernière classe fréquentée.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle ou dans l'expression écrite.	Qualité de l'expression écrite	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités.	Très important
	Qualité de l'expression orale		Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Entretien de sélection.	Essentiel
	Méthode de travail	Qualité de la méthode de travail et de la maturité dans sa propre organisation.	Champ « méthode de travail » de la fiche avenir	Important
Savoir-être	Autonomie dans le travail	Savoir-être de type autonomie dans le travail appréciée par les professeurs et lors de l'entretien	Champ « autonomie » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Essentiel

	Implication Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe.	Participation à des travaux ou événements collectifs appréciée par les professeurs et lors de l'entretien	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Champ « capacité à s'investir » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une structure professionnelle dans le cadre de l'alternance.	Qualité de l'engagement associatif en cohérence avec le projet professionnel.	Projet de formation motivé. Entretien de sélection.	Essentiel
	Maîtrise des exigences de la formation	Connaissance des exigences de la formation	Rubrique « activités et centres intérêts » Dossier établissement. Entretien de sélection. Épreuves sportives.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club	Qualité du niveau de pratique sportive en lien avec la formation	Rubrique « activités et centres intérêts ». Dossier établissement. Entretien de sélection.	Essentiel
	Engagement citoyen	Qualité de l'engagement associatif et citoyen	Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Essentiel

Signature :

PATRICE BEHAGUE,
 Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
 d'Expertise et de Performance Sportive Bordeaux-

Aquitaine (CREPS)